Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_065-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_065

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Finances - Mise à jour de l'Attribution de Compensation 2026

Monsieur le vice-président fait état de la mise à jour du tableau des Attributions de Compensations (AC) pour l'année 2026.

Les montants des actuelles attributions de compensation tiennent compte des réflexions qui ont été validé sur 2026 soit par une CLECT, soit par un engagement juridique entre l'EPCI et les communes membres,
Dans ce cadre, l'engagement juridique visé par la commune de Sérent dans le cadre du transfert de l'équipement aquatique découvert situé sur la commune se traduit par une modification de l'AC en sa faveur d'un montant de 80 000€ à compter de 2026.

Cette modification est valable tant que la commune gère la compétence.

D'un point de vue financier, la régularisation se fera à compter de l'échéance de juillet (ou en fonction du retour du visa de la préfecture) par douzième et arrondi à l'Euro le plus proche.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA VALIDATION de la mise à jour des attributions de compensation présentées dans le tableau ci-annexé pour l'année 2026.

- L'AUTORISATION de la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés avec :
46 voix pour

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_065-DE

2 abstentions
GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

